

SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

COMITÉ SYNDICAL DU 21 JANVIER 2021

Convocations adressées le : Jeudi 14 janvier 2021

Nombre de délégués titulaires présents : 8 (ordre du jour 1 à 10) 9 (ordre du jour 11 à 12) 8 (ordre du jour 13 à 14)

Nombre de délégués suppléants à voix délibérative présents : 3 (ordre du jour 1 à 12) 4 (ordre du jour 13 à 14)

Nombre de pouvoirs attribués : 0

Nombre de délégués votants (dont pouvoirs) : 11 (ordre du jour 1 à 10) 12 (ordre du jour 11 à 14)

Nombre de titulaires en exercice : 14

Titulaires présents en présentiel :

Christophe BOULANGER; Emmanuel DENIS ; Armelle GALLOT-LAVALLEE (ordre du jour 11 à 14) ; Christian GATARD; Franck MAZET (ordre du jour 1 à 12) ; Wilfried SCHWARTZ.

Délégués en visioconférence :

Emmanuel FRANCOIS Michel GILLOT ; Brigitte PINEAU.

Suppléants à voix délibérative :

Lionel AUDIGER ; Christine BLET ; Michel PADONOU ; Pascale DEVALLEE (ordre du jour 13 à 14).

Suppléants sans voix délibérative :

Corinne CHAILLEUX ; Pascale DEVALLEE (ordre du jour 1 à 12) ; Nathalie SAVATON (ordre du jour 11 à 14).

Titulaires ayant reçu un pouvoir par un autre titulaire :

Absents excusés :

Frédéric AUGIS ; Stéphane HOUQUES ; Sébastien MARAIS ; Cédric DE OLIVEIRA ; Alain BENARD ; Gérard SERER ; Sébastien CLEMENT ; Thierry CHAILLOUX ; Laurent RAYMOND ; Régis SALIC ; Evelyne DUPUY ; Ludovic BOURDIN ; Patrick LEFRANCOIS.

Secrétaire de séance :

Monsieur Michel PADONOU

21/01/06 - FONCIER - ACQUISITION D'OPPORTUNITE DES TERRAINS RUE BLAISE PASCAL A TOURS

Monsieur Wilfried SCHWARTZ, Président, présente le rapport suivant :

Le Comité syndical a, lors de sa réunion du 12 décembre 2019, accepté l'acquisition auprès de la SNCF de la parcelle cadastrée CN 222 (250 m²) et du lot de volume 7 assis sur les parcelles CN 98, CN 99, CN 103, CN 146 à usage de places de stationnements en aérien moyennant le prix de 190 000 € net vendeur.

L'avancée des échanges entre les services de la SNCF et du syndicat sur 2020 a mis en évidence l'apparition de nouveaux éléments qui n'avaient pas été vus au moment où la SNCF a transmis une proposition d'acquisition au Syndicat des Mobilités de Touraine le 07 août 2019.

En effet, l'ensemble des servitudes existantes depuis la création de cet ensemble immobilier n'ont pas fait l'objet de publication au service de la publicité foncière, qu'il convient de régulariser préalablement à la vente à intervenir entre la SNCF et le Syndicat des Mobilités de Touraine.

Ainsi, le lot de volume 7 proposé à la cession par la SNCF au Syndicat des Mobilités de Touraine, a été depuis redivisé et la vente porterait désormais sur le lot de volume 53, assis toujours sur les mêmes parcelles d'assiette foncière, soit les parcelles cadastrales CN 98, 99, 103 et 146. Toutefois ce lot de volume est grevé de servitudes au profit de trois autres lots (1, 2 et 5) car il constitue les escaliers de secours de ces lots.

Par ailleurs, en plus de ces droits issus de la division volumétrique de l'ensemble immobilier sur le volume 53, la SNCF cède la parcelle CN 222, d'une surface de 250 m², laquelle est assortie d'une servitude de passage pour l'accès à la chaufferie du bâtiment restant propriété de la SNCF situé sur la parcelle CN 221.

Au regard de ces nouvelles contraintes, la SNCF a par courrier du 1^{er} décembre 2020, proposé de ramener le prix de vente à 171 000 € hors taxes.

La régularisation de la vente prendra la forme tout d'abord, de la signature d'une promesse synallagmatique de vente assortie d'une condition suspensive liée à la publication des servitudes existantes auprès du service de publicité foncière compétent avant d'envisager la signature de l'acte authentique.

En conséquence, il est proposé au Comité Syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 181-232 du 27 novembre 2018 portant création du Syndicat des Mobilités de Touraine,

- **APPROUVE**, l'acquisition auprès de la SNCF de la parcelle CN 222 (250 m²) et du lot de volume 53 assis sur les parcelles CN 98 (121 m²), CN 99 (157 m²), CN 103 (830 m²), CN 146 (250 m²), à usage de places de stationnements en aérien moyennant le prix de 171 000 € hors taxes net vendeur,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les actes authentiques afférents à cette transaction immobilière,
- **DIT** que la rédaction de l'acte sera confiée au notaire du vendeur assisté de Maître Anne LETEUIL, notaire à Notaires Loire Conseils, représentant le Syndicat des Mobilités de Touraine,
- **DIT** que les frais d'acte notarié sont à la charge du Syndicat des Mobilités de Touraine

Le comité adopte à l'unanimité.

**Pour extrait conforme et certification
du caractère exécutoire,**

Le Président,

Wilfried SCHWARTZ

